



PROCÈS-VERBAL

FÉVRIER 2021

Le 27 janvier 2021 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 1^{er} février 2021 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à huis clos à la grande salle du conseil, le lundi 1^{er} février 2021 à 19 heures 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau, Mathieu Therrien et Sylvain Gagné-Bernier, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 11 et 13 janvier 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Vente pour non-paiement de taxes ;
 - ADMQ 2021 ;
6. Demande de subventions (dons) ;
 - Demande d'accès au programme de naissance
 - Renouvellement annuel de l'entente financière pour le journal CLEF ;
7. Rapports des employés et organismes ;

8. Discussions diverses :
 - Règlement 01-2021 -Taux de taxe générale foncière et spéciale-service de la dette ;
 - Règlement 02-2021 – Mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité ;
 - Adoption du deuxième projet de règlement d’urbanisme
 - Installation d’une deuxième antenne
 - Autorisation de verser le 3^e versement pour le contrat de déneigement ;
9. Varia ;
10. Comptes ;
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

Résolution : 01-02-2021

Lecture de l’ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d’approuver et d’adopter l’ordre du jour avec modification, l’item varia restant ouvert. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 ET 13 JANVIER 2021

Une copie du procès-verbal du 11 et 13 janvier 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-02-2021

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 et 13 janvier 2021 soient confirmés tel qu’ils ont été rédigés. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-02-2021 (Vente pour non-paiement de taxes)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier, ET RÉSOLU d’autoriser l’envoi de lettres recommandées aux personnes ayant des taxes impayées, en tout ou en partie, au 15 février 2021, pour vente pour non-paiement de taxes. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

Résolution : 04-02-2021 (Renouvellement ADMQ 2021)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'autoriser Caroline Dancause à renouveler l'abonnement à l'ADMQ au coût de 495\$ + taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 05-02-2021 (Demande d'accès au programme de naissance)

CONSIDÉRANT QU'il est important d'aider, d'encourager et de maintenir les jeunes familles dans notre milieu ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de verser à mesdames Chloé Boivin-Bernard, Roxanne Collin-Couture et Trycia Raby la somme de 200 \$ pour la naissance de leur premier enfant. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-02-2021 (Renouvellement annuel de l'entente financière pour le journal clef)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de payer un montant de 280,80\$, pour l'impression du journal CLEF. Un ajustement des coûts peut être à prévoir au courant de l'année. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Aucun rapport.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 07-02-2021 (Adoption du règlement 01-2021, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2021 et les conditions de perception)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est régie par les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Laprise, conseiller, et qu'un projet de règlement a été déposé le 11 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter le taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2021 et les conditions de perception ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau, ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement 01-2021, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2021 et les conditions de perception, sans aucune modification. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-02-2021 (Adoption du règlement 02-2021, règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2021)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens et services ;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale permettent aux Municipalités de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour les activités ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Dominique Bernard, conseillère, qu'un projet de règlement a été déposé le 11 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'établir une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens ou services pour le bénéfice retiré de certaines activités de la Municipalité, et ce à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré, ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement 02-2021, règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2021, avec deux modifications : Annexe A : le tarif pour les copies d'organisme au coût de 0,15\$, avec ou sans papier, le tarif pour la copie de matrice graphique au coût de 5\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-02-2021 (Adoption du deuxième projet de règlement d'urbanisme)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de permis de construction de citoyens nécessitent des dérogations mineures et qu'elles sont généralement acceptées par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du nombre de dérogations mineures permettrait d'améliorer l'efficacité du travail de l'inspecteur municipal et permettrait de réduire la charge de travail du comité consultatif en urbanisme et du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE certaines normes des règlements d'urbanisme en vigueur peuvent laisser à interprétation limitant le travail optimal de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles tendances en construction sont apparues sur le territoire, et qu'elles sont peu encadrées ou aucunement encadrées par les règlements d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications des règlements d'urbanisme proposées permettraient d'améliorer le service offert au citoyen par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 11 janvier 2021.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 11 janvier 2021 ainsi qu'à l'approbation référendaire le 1er février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU QUE le règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT » soit adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-02-2021 (Installation d'une deuxième antenne)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de faire installer une deuxième antenne sur le bâtiment des loisirs pour rendre le signal wifi fonctionnel au niveau du bâtiment du Comptoir artisanal. L'antenne est au coût de 190\$ plus taxes et MS2 Contrôle Inc. l'installera pour un taux horaire de 65\$ (estimation de 4 heures requises). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-02-2021 (Contrat déneigement-autorisation de paiement)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier, ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 43,690.50 \$ ce qui correspond au troisième versement du contrat de déneigement pour la saison 2020-2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Mathieu Therrien demande si les caméras de surveillance sont actives, aux endroits où elles ont été installées. Il mentionne qu'il y a eu un vol de bac de vidanges à la route de la Station. Il demande à ce qu'on puisse letter les bacs pour éviter le vol.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

COMPTES

Salaires du 3 janvier au 23 janvier 2021

5,761.90 \$

Résolution : 12-02-2021 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 66,989.51 \$, soient payés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 13-02-2021 (levée de la séance)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
